

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2019

## À LA UNE



**LE SAMEDI 22 JUIN, ON SOULIGNE NOTRE  
FÊTE NATIONALE!**

- 02 BIBLIO - HORAIRE D'ÉTÉ
- 04 VOYAGE NEW YORK
- 07 TAXES : 2<sup>E</sup> VERSEMENT
- 07 RECHERCHE DE  
COMMANDITAIRES -  
FEU D'ARTIFICE
- 08 BBQ - PERMIS BRÛLAGE
- 09 MATINÉES  
GOURMANDES
- 10-11 AVIS PUBLIC
- 11 VENTE DE GARAGE
- 12 CIRCUIT PATRIMONIAL
- 14 BASKET-BALL ESTIVAL
- 14 ARBITRES SOCCER  
RECHERCHÉS
- 14 PROFESSEUR TENNIS  
RECHERCHÉ
- 15 SOIRÉE  
RECONNAISSANCE
- 19 SOUTIEN FINANCIER

**DÉTAILS  
À LA PAGE 16**



**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**  
FÊTE NATIONALE - Lundi 24 juin  
FÊTE DU CANADA - Lundi 1<sup>er</sup> juillet

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h  
Samedi 9h30 à 11h30

## CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA SAISON ESTIVAL

### ATTENTION :

**Horaire d'été (du 24 juin au 3 septembre)**

**Mercredi de 19h à 21h | Fermé les samedis**

À compter du 4 septembre 2019, l'horaire régulier reprendra.  
La bibliothèque sera ouverte les mercredis de 19h à 21h et les samedis de 9h30 à 11h30.

**MERCI À TOUS ET BON ÉTÉ.**

**Ginette Piché, responsable Biblio**

### fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Nos activités 2018-2019 sont terminées pour la fadoq. Merci de votre grande participation.

Toutefois, il y a toujours du tricot au presbytère les lundis et jeudis soir. Bienvenue à tous.

Nous débutons la saison estivale par le voyage de 2 jours en Beauce, suivi du voyage à New York de 4 jours. Vous devez avoir un passeport valide.

**Pour information :** Gisèle Laliberté au 450 791 0304 ou par courriel [1glali@sogetel.net](mailto:1glali@sogetel.net)



### ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



M. Jacques Laliberté .....	01
M. Luc Leclerc.....	05
M. Michel Forest .....	06
M. Daniel Picard.....	06
Mme Huguette Barré.....	07
M. Sylvain Malenfant .....	07
M. Marcel Birtz.....	14
M. Michel Daigle.....	16
Mme Sylvie Beauregard .....	17
Mme Réjeanne Dépeault .....	18
Mme Brigitte Phaneuf .....	21
Mme Carmen Paquette.....	22
Mme Sylvie Guignard .....	25
M. André Larocque .....	27
Mme Thérèse Chagnon.....	27
M. Denis Houle.....	27
M. Marcel Bouthillette .....	28
Mme Mariette Senez .....	30

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER  
450 278-4756

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**VÉRONIQUE PICHÉ** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**BERTRAND LAPIERRE** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



## LONG WEEK-END À NEW YORK

**659\$**

Par pers. | Occ. double

**4 jours | 3 repas**

### CE FORFAIT INCLUT

- ✓ Transport en autocar de luxe
- ✓ Hébergement pour 3 nuits
- ✓ 3 repas
- ✓ Services d'un guide accompagnateur
- ✓ Services d'un guide local
- ✓ Activités au programme (sauf optionnelles)
- ✓ Manutention d'une valise par personne
- ✓ Taxes et frais de service

Un passeport valide est requis pour ce voyage

Date de départ	Occupation	Prix régulier
<b>30 août au 2 septembre 2019</b>	Double	659\$
	Triple	589\$
	Quadruple	529\$
	Simple	969\$

### J1 VOTRE LOCALITÉ - NEW YORK (3 NUITS)

AM : Trajet vers New York.

### J2 NEW YORK

AM : Avec un guide local francophone, **tour de ville de Manhattan**. Surnommée la « Grosse Pomme », New York est la plus grande ville des États-Unis en termes d'habitants et l'une des plus importantes du continent américain. Ce tour comprend Times Square, Harlem, Central Park, Wall Street, etc. PM : Temps libre pour explorer la ville à votre rythme : visiter l'un des nombreux musées de la ville dont le MET (optionnel), faire une balade sur le High Line, le parc linéaire suspendu créé sur d'anciennes voies ferrées ou pour se rendre à Brooklyn et ses quartiers branchés. Soirée libre pour profiter de la gastronomie de New York et de l'animation nocturne de Times Square. PD

### J3 NEW YORK

AM : **Croisière vers la Statue de la Liberté**, véritable emblème de la ville. PM : **Visite du mémorial du 11 septembre** à Ground Zero. Ce site rend hommage aux victimes des attaques du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center. **Visite de l'observatoire One World Trade Center**, le plus haut gratte-ciel de l'hémisphère ouest. Cette tour de 104 étages porte le même nom que la tour jumelle nord du World Trade Center initial. Découverte de la ville d'une façon saisissante, avec une vue panoramique de 360°. Temps libre pour emplettes dans le Chinatown ou encore sur la célèbre 5<sup>e</sup> Avenue avec ses boutiques de grand luxe. PD

### J4 NEW YORK - VOTRE LOCALITÉ

AM : Trajet de retour. PD



**GISÈLE LALIBERTÉ**

450-791-0304



# COORDONNÉES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Acton Vale : 1880, rue Brouillette  
- St-Hyacinthe : 68, rue Noël-Lecomte

## COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

## MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE

450 771-0505 • Brigitte Sansoucy

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

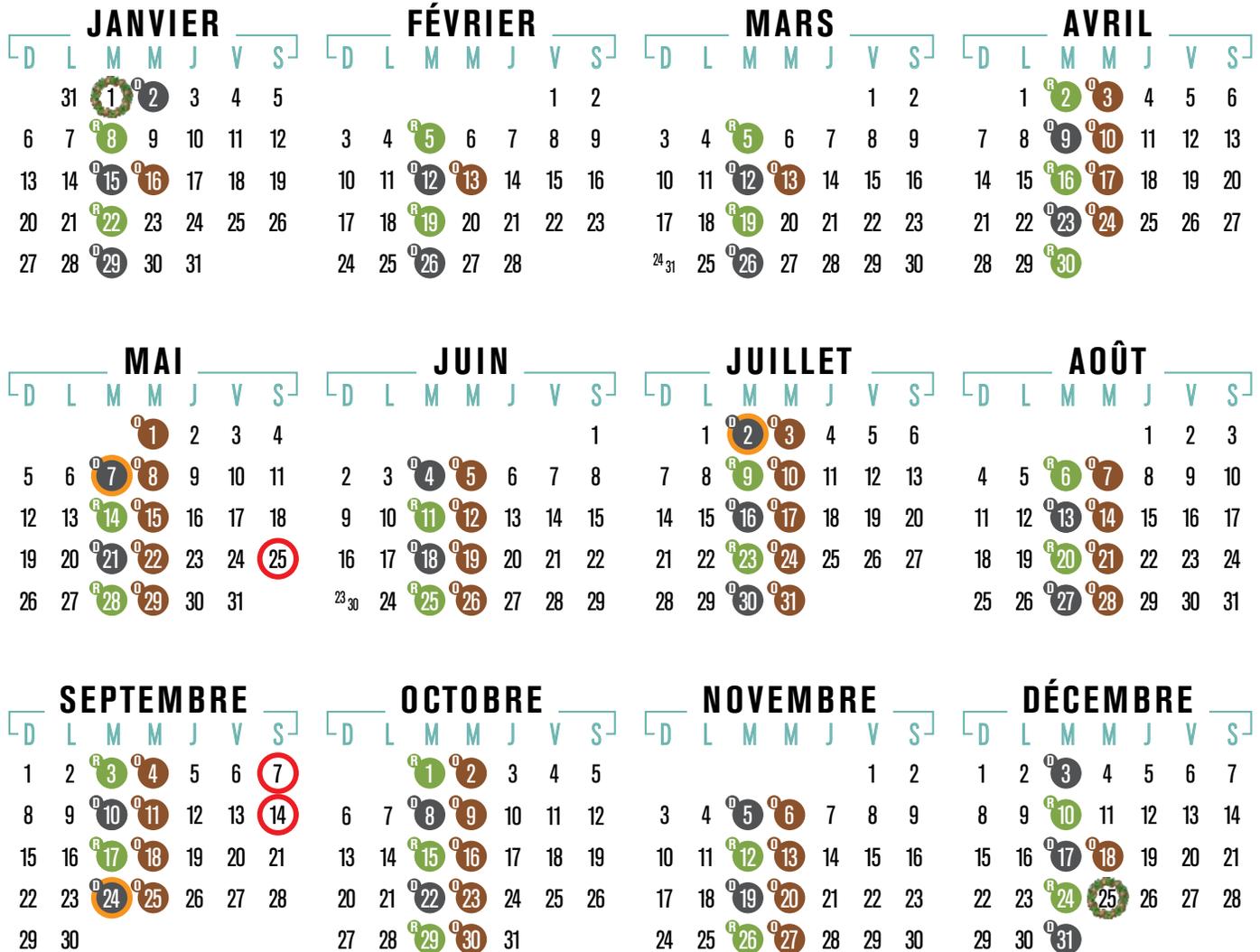
## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée  
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	300,07\$	345,00\$ (30\$/h, max.2h)	400,00\$	459,90\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION** : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

# RAPPEL



## TAXES MUNICIPALES 2<sup>e</sup> versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales vient à échéance le 27 mai 2019.

Vous avez de l'arréragé dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

### VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- **au bureau municipal**
  - argent comptant (au comptoir)
  - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
  - Interac (débit seulement)
- **par la poste**  
(au 421, 4<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
  - chèque
- **par le biais de la Caisse populaire Desjardins :**
  - par transaction électronique « Accès D »
  - au guichet automatique
  - au comptoir de service
- **par votre créancier hypothécaire**

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	26 février 2019
2 <sup>e</sup> versement	27 mai 2019
3 <sup>e</sup> versement	25 août 2019



Au printemps, plutôt que de brûler,  
**optez**  
pour la  
**collecte**  
de résidus **verts**



## RECHERCHE DE COMMANDITAIRES FEU D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE



La Municipalité recherche des commanditaires pour son méga feu d'artifice annuel. **Ce feu est financé par des commanditaires.** Toutes personnes ou entreprises désirant faire un don peut parler à un de nos représentants municipaux ou tout simplement poster un chèque au bureau municipal. **Prendre note qu'aucune facture ne sera émise mais un reçu vous sera cependant posté.**

Bienvenue aux anciens  
et aux nouveaux donateurs.



## SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE



L'arrivée de l'été et du beau temps amène les joies du barbecue. Nous nous empressons de sortir notre équipement ou d'en acquérir un nouveau pour profiter au maximum de cette période estivale. Malheureusement, il arrive à l'occasion que l'utilisation inadéquate de ces appareils se transforme en un incendie. Cette longue période d'inactivité de l'appareil a probablement occasionné des changements qui pourraient entraîner un incendie lors des premières utilisations de saison.

### AVANT LE PREMIER USAGE DE LA SAISON :

- Retirer toutes les pièces mobiles;
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles;
- Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites;
- Si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz (confirmant qu'il y a une fuite), il faut remplacer les pièces défectueuses;
- Remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de dix ans, en les rapportant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter aux ordures.

### UTILISATION DU BARBECUE :

- Bien lire les instructions du fabricant;
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur;
- Laisser des dégagements d'au moins 2 pieds entre tous les côtés de l'appareil et les matériaux combustibles;
- Pour allumer : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis le bouton de contrôle et actionner le bouton de démarrage;
- Surveiller en permanence un barbecue allumé;
- Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne pas déplacer celui-ci lorsqu'il est allumé;
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bonbonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, le bouton de contrôle;
- Après utilisation, placer le barbecue loin des portes et fenêtres, pour éviter l'infiltration de gaz dans la maison, au cas où il y aurait une fuite;
- L'utilisation du barbecue doit se faire à ciel ouvert. Même en cas de pluie, il est à proscrire d'utiliser un barbecue dans un endroit couvert, tel qu'un abri, un auvent, un balcon couvert, sous la porte de garage, etc.
- Assurez-vous d'utiliser un appareil homologué. Utilisez-le conformément au manuel du fabricant.

### QUOI FAIRE SI LE BARBECUE PREND FEU :

1. Évacuez les lieux immédiatement;
2. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille;
3. Fermez le couvercle pour étouffer le feu;
4. Composez le 9-1-1.

### RAPPEL PERMIS DE BRÛLAGE (GRATUIT)

Au printemps, plusieurs profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Pour effectuer un brûlage à ciel ouvert :

**Premièrement**, vous devez vous procurer un permis de brûlage (gratuit) auprès du service incendie;

**Deuxièmement**, allumez votre feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral (terre, gravier, etc.);

**Troisièmement**, abstenez-vous d'allumer votre feu lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h;

**Quatrièmement**, ayez sur place du matériel afin d'intervenir promptement tels : extincteur, boyau d'arrosage, pelle, sceau d'eau, etc.;

**Cinquièmement**, éteignez votre feu en l'arrosant généreusement, brassez les braises, ce qui favorisera la pénétration de l'eau.



Pour toute question, je vous invite à communiquer avec le service incendie.

[incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

450-480-2010



# CET  T , UN MARCH  PUBLIC CHEZ-VOUS!

Les samedis d s 9 h

SAINT-HUGUES // 8 JUIN

SAINT-HYACINTHE JARDIN DANIEL A. S GUIN // 9 JUIN

SAINT-LIBOIRE // 15 JUIN

SAINT-JUDE // 22 JUIN

SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE // 29 JUIN

LA PR SENTATION // 6 JUILLET

SAINTE-H L NE-DE-BAGOT // 13 JUILLET

SAINT-LOUIS // 10 AO T

SAINT-BARNAB -SUD // 17 AO T

SAINTE-MADELEINE // 24 AO T

SAINT-HYACINTHE JARDIN DANIEL A. S GUIN // 7 SEPTEMBRE

[www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com) |



GRANDE REGION DE  
SAINT-HYACINTHE  
MEMBRE  
COMPLICE



**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES DÉPÔTS DE MATIÈRES RECYCLABLES  
DANS LA ZONE INDUSTRIELLE NUMÉRO 402**

**1. Adoption du second projet de règlement**

À la suite de l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 7 mai 2019, le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue à cette même date, le second projet de règlement numéro 543-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les dépôts de matières recyclables dans la zone industrielle 402*».

**2. Objet du second projet de règlement**

L'objet de ce second projet de règlement est d'autoriser, sous certaines conditions, l'activité de collecte de matières recyclables dans la zone industrielle numéro 402. Cette dernière est localisée du côté sud-est de la rue Paul-Lussier. Le règlement vise également à procéder à une correction technique au plan de zonage, concernant la limite séparatrice entre les zones numéros 114-P et 208, à des fins de concordance au plan d'urbanisme.

**3. Demande de participation à un référendum**

Les dispositions contenues dans ce second projet de règlement, concernant l'autorisation de l'activité de collecte de matières recyclables dans la zone industrielle numéro 402 et les conditions qui y sont applicables, peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

La disposition relative à la correction technique au plan

de zonage, concernant la limite séparatrice entre les zones numéros 114-P et 208, à des fins de concordance au plan d'urbanisme n'est pas assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter.

**4. Description de la zone concernée**

La zone concernée est la zone numéro 402, dont la délimitation est illustrée sur le croquis ci-joint, ainsi que les zones qui lui sont contiguës. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Localisation de la zone 402



Localisation de la zone 402

**5. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la

zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 6. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 7 mai 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- 3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par

une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 7 mai 2019, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

## 7. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 8. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019



Sylvie Vanasse  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

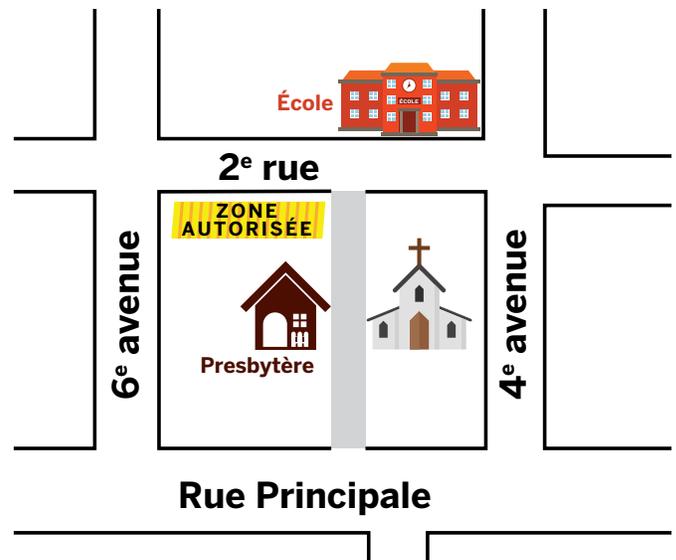
## VENTE DE GARAGE ANNUELLE

1 et 2 juin 2019

Afin de profiter d'une plus grande visibilité, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les citoyens intéressés à se joindre à la vente de garage annuelle prévue la première fin de semaine de juin.

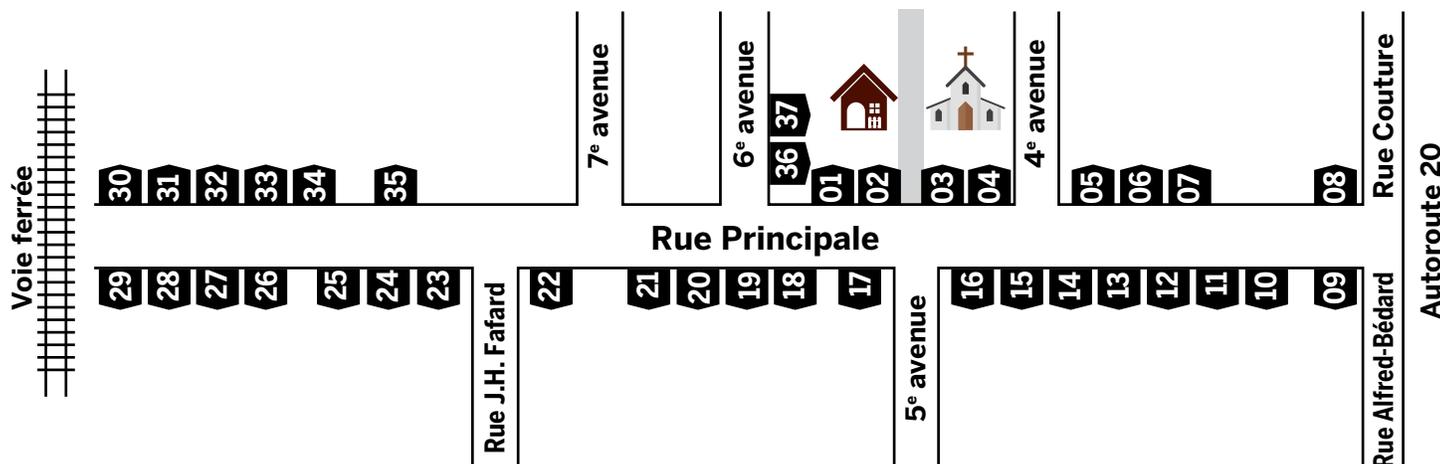
Pour les gens du village, vous devez organiser votre vente de garage sur votre terrain.

Pour les gens de la campagne, la Municipalité vous autorise à vous installer sur le terrain derrière le presbytère (côté 2<sup>e</sup> rue).



## CIRCUIT PATRIMONIAL

Le Circuit patrimonial a été installé. Nous vous invitons à parcourir les 37 panneaux installés le long de la rue Principale. Le circuit rend hommage aux familles bâtisseurs de notre municipalité. Chaque plaque est munie d'un code barre 2D accessible sur tous les appareils mobiles avec un accès Internet.



## ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS D'URGENCE ?

Sur le site Internet d'Urgence Québec, vous trouverez plusieurs informations utiles en cas d'urgence. Cliquez sur les liens à gauche de l'écran et vous découvrirez, par exemple, quoi faire en cas de : pluie abondante, vent violent, crue printanière, chaleur accablante, tempête hivernale, etc. On indique même quoi mettre dans votre trousse d'urgence.

Voici l'hyperlien :

<https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/Pages/default.aspx>





**Olivia Bourque**  
Coordonnatrice en loisirs

C'est avec fierté que je vous présente le conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2019-2020.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du Comité des loisirs Ste-Hélène 2019-2020



**KATHLEEN MARCOUX**

**PRÉSIDENTE**



**RÉJEAN RAJOTTE**

**VICE-PRÉSIDENT**



**ANNIE MERCIER**

**SECRÉTAIRE**



**MICHEL BROUILLARD**



**DENIS BÉLANGER**



**EDDY TURCOTTE**



**DANIELLE BOURGEOIS**

## ENTRAÎNEMENT DE BASKET-BALL ESTIVAL

10 À 13 ANS

Le Comité des loisirs Ste-Hélène t'offre la chance de participer à 7 entraînements de basket-ball pendant ton été. Solenn Ferron, native de Sainte-Hélène-de-Bagot et joueuse reconnue par ses pairs dans l'équipe des DRAKKAR de Saint-Hyacinthe, saura te partager son savoir faire via des ateliers et des matchs. Tu dois avoir ton ballon de basket-ball et de bons souliers sportifs.

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST LE 31 MAI 2019.**

**Horaire :** Les mercredis à partir du 3 juillet 2019 de 18 h 30 à 19 h 30

**Endroit :** Gymnase du centre communautaire de Ste-Hélène

**Coût :** 50\$/ personne (payable en argent lors de la première journée)

**Information et inscription :** Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

ou via [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)



**NOUVEAU**

## PROFESSEUR DE TENNIS

(enfants et adultes)

## RECHERCHÉ

Nous recherchons actuellement un professeur de tennis, pour la saison estivale, afin d'offrir des cours semis-privés aux personnes de 5 ans et plus.

Intéressé ?

Communiquez avec Olivia Bourque  
au 450 791-2455 (2310).

## ARBITRES DE SOCCER

## RECHERCHÉS

Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour le soccer ou pour devenir arbitre ?

Vous êtes les bienvenus!

Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT  
par téléphone :

Eddy Turcotte au 450 230-6924

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).

## SOCGER INTÉRIEUR HIVER 2019 UN FRANC SUCCÈS!

Le Comité des loisirs souhaite remercier l'école de soccer Vincent Cournoyer pour sa collaboration aux soirées d'entraînement de soccer intérieur de la saison d'hiver 2019. Nos jeunes joueurs et entraîneurs furent très enchantés par l'expérience. Celle-ci fut plus que bénéfique pour nos jeunes athlètes. Mille MERCI !



**LE SAMEDI 13 JUILLET 2019,  
VENEZ À LA RENCONTRE DE  
VOS PRODUCTEURS!**

Les matinées gourmandes seront dans notre belle municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le samedi 13 juillet prochain de 9h00 à 13h00.

Plusieurs marchés publics présenteront les produits des producteurs et artisans locaux. Profitez de cette excellente occasion pour découvrir ou redécouvrir les produits de la région.

**C'est un rendez-vous à ne pas manquer!**

## SOIRÉE RECONNAISSANCE 2019 JÉZABELLE LEGENDRE



Le Comité des loisirs Ste-Hélène veut souligner l'implication remarquable de madame Jézabelle Legendre, Hélénoise et bénévole bien précieuse pour la communauté.

Impliquée bénévolement dès son tout jeune âge, Jézabelle a contribué à rendre la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot un milieu encore plus vivant. Engagée dans le camp de jour, le soccer, la bibliothèque et les activités de financement, elle s'investit à fond dans tous les projets qu'elle entreprend. Elle est également reconnue pour l'organisation de nombreuses activités, telles la St-Jean Baptiste, l'Halloween, le Carnaval, etc. qui sont très populaires auprès de sa communauté. Son dynamisme et sa créativité font de cette jeune femme, une personne dévouée, disponible et à l'écoute des citoyens. Avec sa grande détermination, Jézabelle s'est investi dans sa communauté depuis plus de 10 ans.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène applaudit tout son dévouement et la remercie!



# Samedi 22 juin 2019

## ON SOULIGNE NOTRE FÊTE NATIONALE!

**15h à 19h :**

Jeux gonflables, maquillage,  
animation, etc.

**16h30 :**

Souper hot-dog

**19h à 21h45 :**

Danse et animation

**21h45 à 22h15 :**

Band **RoseGarage**

**22h30 :**

Feux d'artifice

**23h :**

Band **RoseGarage**

Danse et animation avec **André Demeule**



En cas de pluie,  
les jeux gonflables  
seront installés  
au gymnase du  
centre communautaire

**«Gens du pays, c'est votre tour  
De vous laisser parler d'amour»**

Gilles Vigneault

\*\*Bénévoles recherchés, communiquez avec :  
Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

Affiche faite, imprimée et commanditée par :

**GRAPHISTE ET PLUS**



MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!



# Grand ménage du printemps



Retour de la collecte annuelle des  
**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

## OÙ ET QUAND ?

### SAINT-HYACINTHE

- 25 mai 2019
- 7 septembre 2019
- 900, Avenue Turcot
- Devant Stade L-P Gauthier
- De 8h30 à 16h30

### SAINT-JUDE

- 14 septembre 2019
- 940, rue du Centre
- Au centre communautaire
- De 7h30 à 11h30

### ACTON VALE

- 14 septembre 2019
- 1505, 3e Avenue
- Au centre sportif
- De 13h30 à 16h30

## QUOI ?

- Piles rechargeables ou non
- Essence, huiles usées et filtres
- Décapants, détachants et solvants
- Produits d'entretien de piscine/spa
- Produits de nettoyage et de récurage
- Appareils informatiques et électroniques
- Ampoules fluocompactes et fluorescents
- Combustibles
- Adhésifs
- Poisons
- Javellisant
- Médicaments
- Peintures et vernis
- Produits en aérosols
- Cires et pols à chaussures
- Préservatifs pour le bois
- Batteries d'automobile
- Bonbonnes de propane
- Détecteurs de fumée
- Engrais et pesticides
- Antigels et lave-vitres

Ce service est offert gratuitement aux résidents des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains sur preuve de résidence. Les résidus liés à des opérations commerciales ne sont pas acceptés

*Des questions?*

www.riam.quebec ou 450-774-2350



# COLLECTE PRINTANIÈRE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX :

**Venez faire exploser le taux de participation !**

Saint-Hyacinthe, le 2 mai 2019 – Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont trop souvent la source de la contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique suite à leur enfouissement. Ces produits, bien que domestiques, sont extrêmement nocifs et il est important de les gérer comme tels. Le printemps constitue une occasion propice au grand ménage du sous-sol, du garage ou de la remise et c'est pourquoi la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains organise, encore cette année, une collecte printanière des RDD.

Ceux-ci sont principalement constitués de peintures, huiles usées, solvants, pesticides, produits d'entretien de piscine, antigel, acide, filtres à l'huile, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, médicaments périmés... Vous pouvez également profiter de cette occasion pour disposer sécuritairement de vos équipements informatiques, électriques ou électroniques désuets, afin que ceux-ci soient pris en charge par une firme spécialisée qui pourra les gérer de façon sécuritaire, tant pour l'environnement que pour vos données personnelles qui y sont parfois sauvegardées.

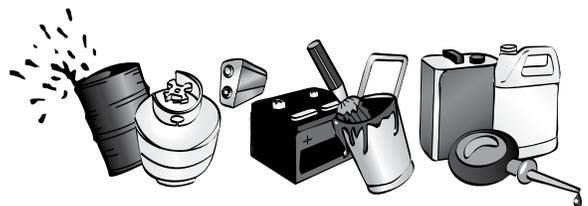
**Où : Devant le stade L.-P.-Gaucher, 900 rue Turcot à Saint-Hyacinthe**

**Quand : Samedi le 25 mai, entre 8h30 et 16h30**

Vous êtes invités à mettre de côté vos résidus dangereux dès maintenant et à profiter de ce service offert sans frais aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie. Aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place et une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux. Il va de soi que seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques seront acceptés lors de cette collecte.

**On vous attend en grand nombre. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !**

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
riam@riam.quebec



# Fonds de développement rural

## Du soutien financier bénéfique pour des projets de développement rural

Saint-Hyacinthe, le 9 mai 2019 – La MRC des Maskoutains a confirmé récemment les montants d'aide financière consentis dans le cadre du 1er appel de projets du Fonds de développement rural (FDR) pour 2019. Au total, 10 projets ont été acceptés et le Fonds versera aux promoteurs une contribution financière totalisant 210 969 \$. Ces initiatives généreront des investissements de plus de 1 M\$ sur le territoire de la MRC.

« La MRC des Maskoutains déploie des efforts majeurs pour bâtir un territoire attrayant, ouvert et reconnu pour son leadership en matière de développement. Ainsi, grâce au levier financier qu'est le Fonds de développement rural, la MRC soutient et adhère aux initiatives en lien avec ses orientations de développement, dont l'entrepreneuriat, l'économie sociale, l'éducation, le tourisme, les saines habitudes de vie, le développement durable et la prise en charge des milieux par les personnes » mentionne le président du comité de gestion du FDR, M. Robert Beauchamp, maire de Saint-Marcel-de-Richelieu.

« Dans cet appel de projets, par exemple, le centre d'interprétation permanent et de haute efficacité énergétique de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) répond à plusieurs de ces orientations et à terme, il entraînera des retombées économiques et sociales très importantes pour notre région » a ajouté M. Beauchamp.

Voici les projets appuyés par le FDR :

### La Présentation des Monarques

Municipalité de La Présentation – 16 000 \$

### Projet Collectif Chibouet

Organisme de bassin versant de la Yamaska – 21 352 \$

### Promotion de la grande région de Saint-Hyacinthe auprès de la clientèle touristique

Saint-Hyacinthe Technopole – 25 000 \$



### Ça roule à Ste-Hélène!

Comité des loisirs Sainte-Hélène – 19 170 \$

### Création de la maison des jeunes Le Chalet

La Maison des Jeunes Le Chalet – 25 000 \$

### Construction du chalet multifonctionnel

Municipalité de Saint-Hugues – 20 000 \$

### Réfection, agrandissement et éclairage du terrain de pétanque

Municipalité de Saint-Liboire – 6 258 \$

### Installation de jeux d'eau avec recirculation d'eau de Saint-Valérien-de-Milton

Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – 20 000 \$

### Centre d'interprétation des oiseaux de proie : plans et devis finaux, développement de nouveaux attraits

Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie – 50 000 \$

### Toit sur carré de sable dans le petit parc

Municipalité de Saint-Damase – 8 189 \$

Un nouvel appel de projets est actuellement en cours. Les organisations intéressées ont jusqu'au 8 octobre pour déposer une candidature.

Pour information, consulter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.



## LES MATINÉES GOURMANDES SONT DE RETOUR

### La MRC recrute des producteurs et transformateurs agroalimentaires

**Saint-Hyacinthe, le 18 avril 2019** – La MRC des Maskoutains planifie actuellement la prochaine saison estivale des Matinées gourmandes. Ainsi, l'équipe de Développement économique (DEM) est à la recherche de producteurs et transformateurs agroalimentaires intéressés à prendre part à ces marchés publics rotatifs qui se tiendront cette année, de juin à septembre, dans 10 municipalités du territoire. Bon an, mal an, ils attirent des milliers de visiteurs.

À raison d'un samedi pendant l'été, les municipalités participantes accueillent tour à tour le marché en matinée, de 9 h à 13 h. Cette initiative offre une excellente vitrine pour les producteurs et les transformateurs agroalimentaires de la région, qui ont ainsi l'occasion de faire découvrir et de vendre leurs produits frais ou transformés. Ils y rencontrent leurs clients habituels et s'en font de nouveaux tout au long de la belle saison, car le marché se déplace et attire ainsi différents visiteurs et clients.

Dans cette ambiance conviviale, les citoyens, sensibilisés à l'achat local, sont heureux de se procurer des produits de qualité tout en ayant l'occasion d'échanger avec des producteurs et transformateurs artisans passionnés par leur métier.

Les municipalités qui accueilleront les Matinées gourmandes cette année sont Saint-Hugues (8 juin), Saint-Hyacinthe (aux Jardins Daniel A. Séguin le 9 juin et le 7 septembre), Saint-Liboire (15 juin), Saint-Jude (22 juin), Saint-Bernard-de-Michaudville (29 juin), La Présentation (6 juillet), Sainte-Hélène-de-Bagot (13 juillet), Saint-Louis (10 août), Saint-Barnabé-Sud (17 août) et Sainte-Madeleine (24 août).

La MRC des Maskoutains aimerait accueillir de nouveaux producteurs cette année et augmenter la variété de produits offerts aux visiteurs. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Anne-Marie Harvey, chargée de projet, par courriel à [matinees@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:matinees@mrcmaskoutains.qc.ca) ou par téléphone au 450 502-6330.

Source : Denyse Bégin  
Agente de communication  
450 768-3001  
[dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)



MRC des Maskoutains  
Mentorat Saint-Hyacinthe  
Comités de bassin versant maskoutains

# HAUSSE DES INVESTISSEMENTS MANUFACTURIERS DANS LA RÉGION

## La croissance était au rendez-vous en 2018

**Saint-Hyacinthe, le 16 avril 2019** – Les entreprises manufacturières des 16 municipalités rurales situées en périphérie de la ville-centre ont investi près de 41 M\$ en 2018. Il s'agit d'une augmentation de 4 M\$ par rapport à l'année précédente, soit 11 % de plus. Près de 95 % de ces investissements ont été réalisés au sein des municipalités de Saint-Pie pour 18,5 M\$, Saint-Damase pour 9,8 M\$, Saint-Dominique pour 5,8 M\$, Saint-Valérien-de-Milton pour 3,1 M\$ et Saint-Hugues pour 2,3 M\$. Les entreprises situées en milieu rural ont créé 117 emplois nets.

« Cette année, les entreprises situées en milieu rural ont très bien performé en ce qui concerne la main d'oeuvre en comptant pour 46 % des nouveaux emplois et 64 % du gain net des emplois de la région », a indiqué Pierre Genesse, commissaire au développement économique à la MRC des maskoutains.

<b>Sommaire des investissements et des emplois 16 municipalités rurales 2018 2017</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Nombre de projets d'investissements manufacturiers	71	66
Montant des investissements	41 M\$	37 M\$
Emplois créés	346	269
Gain net d'emploi	117	247
Nombre d'entreprises manufacturières	116	122
Nombre d'emplois dans le secteur manufacturier	3 842	3 745
<b>Sommaire des investissements et projets agricoles</b>		
Montant des investissements	34,9 M\$	24,6 M\$
Nombre de projets d'investissement	142	129

### Près de 35 M\$ investis dans le secteur agricole

Le secteur agricole a investi 34,9 M\$ dans 142 projets selon les données recueillies auprès des municipalités rurales de la MRC. De ce montant, 49 % des investissements ont été effectués dans quatre municipalités, soit Saint-Damase pour 6,8 M\$, Saint-Pie pour 4,3 M\$, Saint-Hugues pour 3,1 M\$ et La Présentation pour 3 M\$. En 2017, les investissements avaient été de 24,6 M\$ pour 129 projets. Il s'agit d'une augmentation de 10,3 M\$, soit 42 %.

Rappelons que ce bilan économique a été réalisé grâce aux données recueillies par voie de questionnaire auprès de 350 entreprises manufacturières de la grande région de Saint-Hyacinthe. Cette opération a été menée en collaboration par Saint-Hyacinthe Technopole et DEM. Les deux équipes de travail ont réalisé plus de 200 rencontres sur le terrain avec des dirigeants d'industries dans les 17 municipalités du territoire de la MRC.

Source : Denyse Bégin  
 Agente de communication  
 450 768-3001  
[dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)



MRC des Maskoutains

## PRÉSCOLAIRE 4 ANS

### ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Plusieurs nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein ont été ajoutées pour la rentrée 2019-2020. L'offre du programme Passe-Partout a également été bonifiée. Voici la liste complète des écoles qui offriront ces programmes.



#### PRÉSCOLAIRE 4 ANS - TEMPS PLEIN

Le programme de formation Préscolaire 4 ans vise le développement global et harmonieux de l'enfant, tout en lui faisant découvrir le plaisir d'apprendre de différentes façons. Les compétences visées sont notamment le développement sensoriel et moteur, la capacité à entrer en relation avec les autres, les habiletés à communiquer oralement et la capacité à mener à terme des projets.

Au Cœur-des-Monts	Sacré-Cœur (Acton Vale)
Aux Quatre-Vents	Saint-Hugues – Saint-Marcel
Des Moissons	Saint-Jean-Baptiste
Lafontaine	Saint-Nazaire
Larocque	Saint-Pierre
Notre-Dame	Saint-Sacrement
Roméo-Forbes	

#### PROGRAMME PASSE-PARTOUT - 4 ANS

Le programme Passe-Partout a une double mission : aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire et accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant. Les activités se déroulent de septembre à juin, trois fois par mois, à raison de deux demi-journées pour les enfants et d'une soirée parents-enfants.

Assomption	Plein-Soleil
Au Cœur-des-Monts	Saint-Charles-Garnier
De la Croisée	Saint-Damase
De la Rocade	Saint-Jean-Baptiste
Douville	Saint-Joseph – Spénard
Henri-Bachand	Saint-Pierre
Des Passereaux	Saint-Sacrement
Notre-Dame-de-la-Paix	Sainte-Rosalie

**POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :**

Pour savoir si votre enfant est admissible au programme, il suffit de communiquer avec la secrétaire de l'école de votre secteur.

Vous pouvez également obtenir plus d'information et trouver l'école de votre secteur en visitant les pages Admission et inscription ainsi que Programmes du site internet de la CSSH au [www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca).



Commission scolaire  
DE SAINT-HYACINTHE

2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe | 450 773-8401 | [www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca)

## DES SERVICES DE RÉCUPÉRATION À L'ANNÉE... GRATUITS !

Voici une liste sommaire de ces produits et des endroits où vous pouvez en disposer :

PRODUITS	ENDROITS
Ampoules fluocompactes	Recyclage LRA et RONA
Batteries de véhicules	UAP pièces d'auto et Canadian Tire
Cartouches d'imprimantes	Recyclage LRA, Recymask et Fondation MIRA
Piles domestiques usagées	Plusieurs municipalités membres de la Régie (Vérifier auprès de votre municipalité)
Piles rechargeables au nickel-cadmium	La Source et écocentres de la Régie
Pneus	Détaillants de pneus, garages et écocentres de la Régie

D'autres services de récupération peuvent être disponibles. Informez-vous auprès des commerces de la région sur les produits spécifiques qu'ils sont en mesure de récupérer.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous encourage à faire un petit geste de plus pour l'environnement puisque chaque geste, si petit soit-il, a une incidence positive.

**PROCÈS-VERBAL - 7 MAI 2019**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 7 mai 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.  
Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution numéro 76-05-2019**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

En y ajoutant :

**6.5 LOT 6 284 594 - VENTE (REPLACEMENT RÉSOLUTION 67-04-2019)**

**11.3 RÉPARATION DE CLÔTURES ET REMPLACEMENT DE FILET - TERRAIN DE BALLE**

**3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE****3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Projet de règlement 543-2019 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les dépôts de matières recyclables dans la zone industrielle 402

Conformément à l'avis public du 3 avril 2019, les informations sont données relativement au projet de règlement.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 77-05-2019**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

MAI 2019

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 78-05-2019**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 2 mai 2019 :

- Comptes pour approbation :	212 823,89\$
- Salaires :	48 431,61\$
- Comptes à payer :	87 598,65\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 2 mai 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Vanasse,

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

**6.2 ASSURANCE COLLECTIVE - ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT 2019-2020****Résolution numéro 79-05-2019**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le renouvellement de l'assurance collective effectué par la directrice générale, madame Véronique Piché en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**6.3 FIRME COMPTABLE - VÉRIFICATEURS - CONTRAT ANNÉES 2019-2020****Résolution numéro 80-05-2019**

Considérant que le contrat avec la firme de vérificateurs prenait fin au 31 décembre 2018;

Considérant la proposition d'offre de service du 25 avril 2019;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la compagnie FBL comme suit :

2019 :	7 100,00\$ avant taxes
2020 :	7 250,00\$ avant taxes

**6.4 PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉS DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRAT - ADOPTION**

Point reporté.

**6.5 LOT 6 284 594 – VENTE (remplacement résolution 67-04-2019)****Résolution numéro 81-05-2019**

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire suppléant, monsieur Francis Grenier, conjointement avec la directrice générale adjointe, madame Sylvie Vanasse, de tous les documents en lien avec la promesse d'achat et les documents notariés pour la vente du lot 6 284 594 au coût 8,61\$ le mètre carré pour un total de 103 017,78\$ avant taxes à la compagnie Entrepôts DDL Inc.

**7. TRAVAUX PUBLICS****7.1 RESURFAÇAGE 2019 – OCTROI DE CONTRAT****Résolution numéro 82-05-2019**

Considérant la résolution 48-03-2019 (*Resurfaçage 2019 – appel d'offres – système électronique d'appel d'offres (SEAO)*);

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 10 avril 2019:

	avant taxes	avec taxes
Pavages Drummond	163 807,80\$	188 338,02\$
Sintra Inc.	163 983,00\$	188 539,45\$
Pavages Maska Inc.	163 417,50\$	187 889,28\$
Smith Asphalte Inc.	149 290,00\$	171 646,17\$

Considérant le rapport de l'ingénierie au dossier en date du 15 avril 2019 en lien avec l'analyse des soumissions reçues;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de resurfaçage 2019 à la compagnie Pavages Maska au coût de 163 417,50\$ avant taxes.

Qu'une partie de cette dépense soit financée à même la réserve provenant des redevances pour les carrières et sablières, pour un montant de 58 500,00\$.

**7.2 RAPIÉÇAGE 2019 – OCTROI DE CONTRAT****Résolution numéro 83-05-2019**

Considérant la résolution 69-04-2019 (*Rapiéçage 2019 – octroi de contrat*);

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 30 avril 2019 :

Pavages Maska Inc.  
193,00\$ la tonne métrique (avant taxes)  
69 480,00\$ pour 360 tonnes métriques (avant taxes)

Asphalte Vel-Cour Ltée.  
195,80\$ la tonne métrique (avant taxes)  
70 488,00\$ pour 360 tonnes métriques (avant taxes)

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres.

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de rapiéçage 2019 à la compagnie Pavages Maska Inc. au coût de 193,00\$ la tonne métrique avant taxes. La quantité prévue est de plus ou moins 360 tonnes métriques, ce qui totalise un montant de 69 480,00\$ avant taxes.

**7.3 RÈGLEMENT 544-2019 – RÈGLEMENT RELATIF AU RECOUVREMENT ET À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU MUNICIPAUX (RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHES 35 ET 37) - AVIS MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur Pierre Paré, conseiller :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 544-2019, règlement relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux (rivière Scibouette, branches 35 et 37).

Dépose le projet du règlement 544-2019, règlement relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux (rivière Scibouette, branches 35 et 37). Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE****8.1 RÈGLEMENT 541-2019 – RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION INCENDIE – ADOPTION**

Point reporté.

**8.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 7 - DÉPÔT****Résolution numéro 84-05-2019**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 7 du schéma de couverture de risques.

**8.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RESSOURCES HUMAINES – DÉMISSION – MONSIEUR MARC-ANDRÉ CHEENEY****Résolution numéro 85-05-2019**

Considérant la démission de monsieur Marc-André Cheeney, pompier a donné sa démission comme pompier 24 novembre 2018;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Marc-André Cheeney au poste de pompier. Le conseil municipal remercie monsieur Marc-André Cheeney pour ses années données au service de sécurité incendie de la Municipalité et une lettre de remerciement lui sera envoyée.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU****9.1 RÈGLEMENT 540-2019 – RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION**

Point reporté.

**9.2 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION****Résolution numéro 86-05-2019**

Considérant que la station d'épuration de type disques biologiques



n'est plus fonctionnelle et qu'un traitement temporaire par réacteurs biologiques séquentiels est actuellement appliqué;

Considérant qu'une nouvelle station d'épuration permanente doit être construite en remplacement de l'existante;

Considérant que ces infrastructures doivent être autorisées selon l'article 22 (3<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> paragraphe) de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE);

Considérant qu'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère de l'Environnement (MELCC) à cet effet;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot mandate WaterOClean à :

- Préparer et à soumettre, en son nom, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;
- Délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée;
- Produire un manuel d'exploitation des équipements de traitement.

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'engage à :

- Transmettre au MELCC l'attestation de conformité des travaux et un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements de traitement au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- Respecter les exigences de rejet pour les équipements de traitement;
- Mettre en œuvre un programme de suivi pour les équipements de traitement;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
- Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration.

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, madame Sylvie Vanasse, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

### **9.3 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - MINISTÈRE DES FINANCES - DEMANDE D'AUTORISATION - PAIEMENT**

#### **Résolution numéro 87-05-2019**

Considérant la résolution 86-05-2019;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'émettre un chèque au Ministre des Finances pour la demande d'autorisation au montant de 2 719,00\$.

### **9.4 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - FIBRE OPTIQUE - INSTALLATION**

#### **Résolution numéro 88-05-2019**

Considérant que la fibre optique ne se rend pas à l'usine de traitement des eaux usées;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de faire installer la fibre optique à l'usine de traitement des eaux usées par la compagnie Sogetel au coût de 4 300,00\$ avant taxes.

### **9.5 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - INGÉNIEURIE DÉFINITIVE - PAIEMENT**

#### **Résolution numéro 89-05-2019**

Considérant la résolution 54-03-2019 (*USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - INGÉNIEURIE DÉFINITIVE - ADJUDICATION*);

Considérant la facture 1100-01 de la compagnie WaterOClean;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de ladite facture 1100-001 au montant de 11 500,00\$ avant taxes auprès de la compagnie WaterOClean.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 RÈGLEMENT 543-2019 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES DÉPÔTS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 402 - ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT**

#### **Résolution numéro 90-05-2019**

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'un projet a été soumis au conseil municipal pour la mise en place d'un service de collecte de plastiques agricoles sur un site localisé dans la zone industrielle numéro 402;

Considérant que le service de collecte est accessoire à un usage principal existant;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 7 mai 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, par le présent règlement numéro 543-2019 décrété et statué ce qui suit:

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



## ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 RÈGLEMENT 542-2019 – RÈGLEMENT SUR LA LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – ADOPTION

##### Résolution numéro 91-05-2019

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2019;

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 2 avril 2019 et que des copies du projet de règlement étaient disponibles;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant que des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, par le règlement 542-2019 décrété et statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot met ses infrastructures municipales à la disposition des organisations tant publiques que privées et des citoyens qui désirent y tenir des réunions, des rencontres, des formations, des événements, des cours ou des activités.

#### ARTICLE 2 - OBJECTIF DU RÈGLEMENT

Définir la responsabilité du locataire, les conditions de location, les paramètres tarifaires et les directives pour la location en tenant compte de la vocation des infrastructures municipales.

#### ARTICLE 3 - REMPLACEMENT DE RÈGLEMENT

Le présent règlement remplace le règlement 519-2018 et tout autre règlement en lien avec la location d'infrastructures municipales.

#### ARTICLE 4 - DÉFINITIONS

Municipalité : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Locateur : Le propriétaire de l'infrastructure (Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot);

Locataire : Toute personne de plus de 18 ans qui loue une infrastructure municipale;

Locataire résident : Toute personne de plus de 18 ans qui réside sur le territoire de la Municipalité et qui loue une infrastructure municipale;

Locataire non-résident : Toute personne de plus de 18 ans qui ne réside pas sur le territoire de la Municipalité et qui loue une infrastructure municipale;

Événement : Location à caractère unique (non répétitif);

Cours : Activité récurrente sur une période donnée;

Surveillant : Personne sur les lieux de l'infrastructure municipale louée et qui assure le bon fonctionnement de la location;

Chalet des loisirs : Immeuble situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Gymnase : Salle du centre communautaire qui est dans l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot.

#### ARTICLE 5 - CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement concerne toutes les infrastructures municipales suivantes :

- Centre communautaire (gymnase) au 421, 4<sup>e</sup> Avenue;
- Chalet des loisirs au 425, 6<sup>e</sup> Avenue;
- Patinoire;
- Terrain de baseball;
- Terrains de volley-ball;
- Terrains de soccer;
- Terrain de tennis.

#### ARTICLE 6 - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Toute organisation tant publique que privée ou citoyen ne peut tenir un événement ou un cours à caractère illégal dans les infrastructures municipales.
- Pour louer une infrastructure municipale, le locataire ne doit pas avoir un compte en souffrance avec la Municipalité en lien avec d'autres locations d'infrastructures municipales.
- Tout locataire qui veut bénéficier du tarif de location résident doit obligatoirement fournir une preuve de résidence valide, être lui-même responsable de la location et acquitter les frais de location.

#### ARTICLE 7 - PRIORITÉS DE LOCATION

1. Mesures d'urgence (même si l'infrastructure est déjà louée);
2. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
3. Les services municipaux;
4. Les activités en lien avec les loisirs de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
5. Tout autre locataire.

#### ARTICLE 8 - CAPACITÉ MAXIMALE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Gymnase (situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue)

Tables et sièges : 388 personnes

Sièges : 492 personnes

Debout : 615 personnes

Dortoir : 80 personnes

- Chalet des loisirs (situé au 425, 6<sup>e</sup> Avenue)

- Salle pleine grandeur

Tables et sièges : 171 personnes

Sièges : 218 personnes



Debout : 272 personnes  
Dortoir : 35 personnes

- Demi-salle (grande)  
Tables et sièges : 93 personnes  
Sièges : 118 personnes  
Debout : 147 personnes  
Dortoir : 19 personnes

- Demi-salle (petite)  
Tables et sièges : 39 personnes  
Sièges : 49 personnes  
Debout : 61 personnes  
Dortoir : 8 personnes

## ARTICLE 9 - TARIFICATION

### 9.1 - TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFIN D'ORGANISER UN ÉVÉNEMENT

#### GYMNASE (centre com.)

<b>Résident</b>	avant taxes : 369,65\$	avec taxes : 425,00\$ (35\$/h. max. 2hrs)
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 500,00\$	avec taxes : 574,88\$

#### CHALET DES LOISIRS

<b>Résident</b>	avant taxes : 260,93\$	avec taxes : 300,00\$ (30\$/h. max. 2hrs)
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 304,41\$	avec taxes : 350,00\$

#### TERRAIN DE BASEBALL (la saison)

<b>Résident</b>	avant taxes : 250,00\$	avec taxes : 287,44\$
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 300,00\$	avec taxes : 344,93\$

#### TERRAIN DE VOLLEY-BALL (la saison)

<b>Résident</b>	avant taxes : 250,00\$	avec taxes : 287,44\$
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 300,00\$	avec taxes : 344,93\$

#### PATINOIRE (la saison)

<b>Résident</b>	avant taxes : 250,00\$	avec taxes : 287,44\$
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 300,00\$	avec taxes : 344,93\$

#### TERRAIN DE TENNIS (la saison)

<b>Résident</b>	avant taxes : 250,00\$	avec taxes : 287,44\$
<b>Non-résident</b>	avant taxes : 300,00\$	avec taxes : 344,93\$

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet **SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX**



### 11.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RESPONSABLE - NOMINATION - COORDONNATRICE EN LOISIR - MADAME OLIVIA BOURQUE

#### Résolution numéro 92-05-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité de nommer la coordonnatrice en loisir, madame Olivia Bourque, comme responsable de la bibliothèque municipale.

Prendre note que madame Ginette Piché est la responsable de l'équipe des bénévoles pour la bibliothèque municipale.

### 11.3 RÉPARATION DE CLÔTURES ET REMPLACEMENT DE FILET - TERRAIN DE BALLE

#### Résolution numéro 93-05-2019

Considérant que des réparations sont nécessaires aux clôtures et filet du terrain de balle;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, est résolu, à l'unanimité de faire effectuer les travaux de réparation et de remplacement par la compagnie Clôtures et Patios d'aujourd'hui suivant leurs propositions datées du 7 mai 2019 au coût de 13 423,19\$ avant taxes.

## 12. SUJETS DIVERS

Aucun point.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution numéro 94-05-2019

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h22.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Vanasse, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

# Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **ITVAC** *Henry Vac*

[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)  
**450 502-7349**  
info@aspirateurfr.com 

RBO: 5729-5388-01

**La Coop**  
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀  
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELRING  
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**819 472-3286**  
5224, boul. St-Joseph QC J2A 3V9  
Drummondville

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



RBO 8335-0868-42 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET  
MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX DE BÉTON  
STRUCTURE D'ACIER  
CHARPENTE DE BOIS



**Sophie Joubert**  
décoratrice designer



Services complets de décoration d'aménagement intérieur

**450 791-2328**  
SUR RENDEZ-VOUS  
Télec. : 450 791-2458  
d.deco.design@hotmail.com



INFORMEZ-VOUS!



Rabais pour véhicule électrique  
5000\$ du Fédéral et 8000\$ du Provincial

Plusieurs véhicules électriques en inventaire

Judith Racicot

jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20@hotmail.com

## Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigéré



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



### Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation ministre responsable  
de la région Centre-du-Québec  
Député de Johnson

**MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C**  
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



**mpabouthillette@ntic.qc.ca**  
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838  
 277, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




**idée graphik**  
 GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

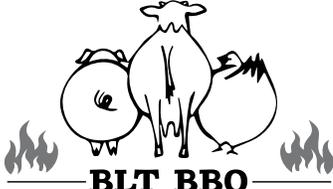
450 381-2908  
 775, Paul-Lussier  
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

[www.ideegraphik.com](http://www.ideegraphik.com)



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
 569 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

**BLT BBQ**  
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591  
[buffet.la.tradition@gmail.com](mailto:buffet.la.tradition@gmail.com) | [buffetlatradition.com](http://buffetlatradition.com)



**PIERRE-YVES MARTIN**  
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER  
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
 J0H 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Ent.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 J0H 1M0

*Relais Routier  
 Petit*



**450 791-2122**  
[www.relaispetit.ca](http://www.relaispetit.ca) | [info@relaispetit.ca](mailto:info@relaispetit.ca)  
 549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*



Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.paysagementlapierre.com](http://www.paysagementlapierre.com)

**450-791-2765**  
[patricklapierre@ntic.qc.ca](mailto:patricklapierre@ntic.qc.ca)





Votre complice immobilier.<sup>MC</sup>

*Soyez bien conseillé!*

**Martin Lussier**

 Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*

[www.martinlussier.com](http://www.martinlussier.com)

**450 230-6667**

# LAFORCE MÉCANIQUE

**450-381-AUTO (2886)**

**UNI-PRO**  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise *Aquapel*

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS**

**GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
DANS LE PARC INDUSTRIEL  
TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL**

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**



**Caisse de la Seigneurie  
de Ramezay**

**Centre de service Sainte-Hélène-de-Bagot**  
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Téléphone : 450-791-2476 - Télécopieur : 450-791-2143

**Centre de service Saint-Nazaire-d'Acton**  
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0  
Téléphone : 819-392-2848 - Télécopieur : 819-392-2379

## Une nouvelle cafétéria à l'école Plein soleil

La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay est fière de contribuer financièrement à ce projet.

Depuis mars dernier, les élèves de l'école Plein soleil peuvent profiter d'un tout nouveau service de cafétéria! En effet, un groupe de parents ont pris l'initiative de faire revivre la cuisine qui était déjà en place. La Cafétéria Croque-soleil offre des repas de qualité, sains et appréciés des enfants.

Sur la photo, M. Normand Choquette, directeur général de Caisse, accompagne M<sup>me</sup> Danielle Carrier Bourgeois, cuisinière et l'une des administratrices de la cafétéria.



## Présent



### BILAN DE LA 15<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE VOTRE CAISSE

- 3407 membres propriétaires
- 274 670 \$ en retour aux membres et à la collectivité
- 194 millions de dollars d'actif, une croissance de 4,1%
- 337 millions de dollars de volume d'affaires sous gestion, une croissance 4,3%
- Une caisse solide et performante bien implantée dans milieu

#### Être membre à ses avantages

Votre caisse vous a aussi versé plus de 29 075\$ en rabais et remises. C'est plu de 525 avantages remis! Sans compter les nombreux rabais marchands et les privilèges liés à nos commandites.

#### Élections

Trois postes au conseil d'administration étaient à pourvoir. M<sup>me</sup> Diane Hébert-Dubé, M<sup>me</sup> Kateri Pelland et M. François Lapierre ont été réélus au conseil d'administration.

Le dimanche 28 avril dernier, la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a tenu sa 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle au Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot

#### Partenaire dans la communauté

Parce que la Caisse est une institution financière de nature coopérative, elle appuie de nombreux projets initiés par les organismes locaux et régionaux. En 2018, cet appui financier s'est traduit par le versement de plus de 20 772\$ en dons et commandites et en fonds d'aide au développement du milieu. Il s'agit d'un investissement considérable dans la collectivité et la Caisse est fière d'y laisser son empreinte.

#### Brunch

C'est environ 100 personnes qui ont pris part au brunch qui avait lieu après l'Assemblée générale annuelle.

**Choisir Desjardins,**  
c'est contribuer à changer  
les choses.